



Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 avril 2004

Lieu, date : Restaurant La Nautique à Ouchy à 20h00

Excusés : A Grangier, G Favez, P Rovelli, Bébol, A Kaelin, Julien Monnier, L. Wullschleger, J. Bron, A. Volet, P. Michel, M-H Mermod, E. André, M. Frank, J-L Brunet, D. Voruz, J. Duboux, P Monachon, C. Laval

Présents : 19 propriétaires et 2 non-propriétaires = 21 membres

1 Election d'un nouveau président de L'Association

Julien Brunet présente sa candidature et les grandes lignes de son programme pour les saisons à venir : encourager la participation aux régates de série et augmenter la visibilité des 6.5 m au dehors.

Il est élu président à l'unanimité et avec éloges de certains membres.

Julien présente son nouveau comité composé de :

- Jacques Dessiex comme secrétaire
- Yvan Berger à la commission technique
- Daniel Genton comme caissier
- Noël Charmillot aux archives
- Roch de Grenus comme responsable de site internet de la série (nouveau poste)

Chaque membre du comité est élu par acclamation de l'assemblée.

P. Mercier remercie J. Christinat pour son travail de président de la Série ces 3 dernières années.

2 Position de l'Association par rapport à la Penchette

Daniel Genton retrace l'historique du bateau de feu GUS et souligne la nécessité de prendre des décisions au plus vite. Maurice Cardinaux atteste de 11'120.- CHF de promesses de don et informe de la nécessité de trouver un local pour le bateau. Sur 30 chantiers contactés, seuls 2 ont montré de l'intérêt. Les devis se monte à env. 24'000.- CHF négociable à env. 20'000.- dans le meilleur des cas.

Daniel Genton est proposé comme délégué du comité des 6.5 auprès de l'assoc. de la sauvegarde de la Penchette (A.S.P). Une proposition de transfert de la propriété de la Penchette de l'Ass. des 6.5m à l'A.S.P. rencontre un écho favorable de l'assemblée. Cette solution permettrait de :

- laisser toute latitude à l'A.S.P. pour sauver ce bateau et le faire naviguer (idem Phoebus)
- permettre au comité des 6.5 m de se concentrer sur la Série
- permettre au membres de parler d'autres sujets que celui de la Penchette.

La décision suivante est entérinée par 16 voix pour, 2 abstentions et 1 contre.

L'association des 6.5 m SI fait la proposition suivante à l'A.S.P :

- L'A.S.P. devient propriétaire de la Penchette.
- L'association des 6.5 m SI fait une promesse de don de 3'000.- CH.
- L'association des 6.5 m SI devient membre de l'A.S.P.

Maurice Cardinaux s'engage à soumettre dès que possible cette proposition à l'assemblée générale des membres de l'A.S.P.

3 Régates Royales de Cannes

Les organisateurs ne veulent pas des 6.5 m et veulent se concentrer sur les « J.I . »

Un projet similaire de déplacer les bateaux sur un autre plan d'eau devrait être envisagé, au vu de l'intérêt manifesté par certains membres.

4 Divers

- Roch De Grenus signale qu'une commission technique s'est réunie pour examiner les plans du nouveau 6.5 m à bouchains de M. André. Il en décrit les principales caractéristiques.
- Julien Brunet saisit l'occasion pour signaler que de multiples questions sont parvenues à cette même commission concernant les quilles pivotantes et d'autres points de jauge. Il souligne que l'association devrait rapidement tenir un débat sur la nécessité ou non de procéder à certaines limitations. Rendez-vous est pris pour l'assemblée d'automne.
- Claude Laval est en train de rénover le « BOUCQUARD
- Luc Massy remercie Ph. Urner pour les 11 années passées au secrétariat de l'Association
- La liste des membres est à photocopier et à distribuer à la prochaine assemblée.